

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatrième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 19 juin 2017 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 28 AOÛT 2017

Procès-verbal de la quatre cent quatrième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 19 juin 2017 à 19 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
B. DE GROSOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :</u>		
AUGER, Mireille Attachée d'administration	X	

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Elle porte à l'attention des membres qu'un avis d'inscription et un projet de résolution modifiés seront déposés en séance lors du traitement du point 7 *Contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiants et étudiantes (PARÉÉ)*.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

3.- Amendement au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2017-2018

5.- Approbation de l'Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Grenoble Alpes – UGA (France)

6.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – HES-SO (Suisse)

7.- Contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiants et étudiantes (PARÉÉ)

8.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau

9.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau

10.- Engagement d'une agente ou agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau

11.- Période d'information et de questions

12.- Prochaine réunion (28 août 2017)

13.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion du comité exécutif**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent troisième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Amendement au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

L'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier « *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants* ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Le règlement a, depuis cette date, été révisé à plusieurs reprises dont la dernière modification remonte au 28 février 2017.

Le conseil d'administration entérinait, le 24 avril dernier, la résolution numéro 400-CA-6075 qui approuvait l'adhésion à la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* avec COPIBEC pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2021. Or, la signature de cette Convention a une incidence directe sur l'article 4.8 e) du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* d'où la nécessité de le revoir. Dans les faits, cette nouvelle convention entraîne une diminution des coûts de redevances à l'avantage des utilisateurs.

Donc, ces frais, en harmonie avec la convention ci-haut mentionnée, seront de 0,48 \$ le crédit, et ce, dès le trimestre d'automne 2017. Il est à noter que ce tarif comprend toutes les taxes et les ristournes de taxes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1820 concernant les amendements au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2017-2018

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète à prix avantageux dans un marché spécialisé et peu compétitif.

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ pour le terme 2017-2018 ont été menées avec Aon Parizeau, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le sous-comité sur les assurances. Les propositions représentent une baisse de la prime de 2,9 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et une hausse de la prime de 13,6 % pour l'UQO par rapport à l'année 2016-2017.

La hausse de prime est principalement due à l'augmentation de 22,8 % de la prime d'assurance de biens suite à l'application par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) de nouvelles méthodes d'évaluation des bâtiments et de leur contenu qui ont augmenté la valeur de remplacement des espaces en propriété (VRESP) ainsi que la valeur de remplacement du mobilier, appareillage et outillage, et technologies de l'information et des communications (MAOTIC). Il est à noter que les garanties, les limites et les franchises sont les mêmes que l'année dernière et que la prime comprend les frais d'ingénierie de même que les honoraires de Aon Parizeau. À cet effet, les membres du sous-comité sur les assurances ont recommandé au comité des affaires administratives et financières l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2017-2018.

Les polices d'assurance pour le terme 2017-2018 seront en vigueur à compter du 1^{er} juin 2017. La facture pour le renouvellement des polices d'assurance sera réglée dès sa réception pour respecter notre engagement envers le PARUQ et pour ne pas perdre la couverture d'assurance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1821 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2017-2018;

laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Approbation de l'Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Grenoble Alpes – UGA (France)

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est le fruit de la fusion, le 1^{er} janvier 2016, des universités Joseph Fourier, Pierre Mendès-France et Stendhal. Comptant plus de 45 000 étudiants, elle est structurée en 24 facultés, instituts et écoles et 80 laboratoires. L'UGA est au cœur du développement social, économique et culturel de son territoire, le tout dans un contexte national et international.

Des professeurs de l'UQO, membres du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et de l'Observatoire sur l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND), collaborent présentement sur les questions du développement territorial et du genre avec des enseignants-chercheurs du Laboratoire Pacte (Politiques publiques, Action politique, Territoires) de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et l'UGA permettra d'officialiser une collaboration à long terme entre les deux partenaires et d'intensifier le développement de projets spécifiques autant sur le plan de la recherche que celui de l'enseignement, notamment par des échanges de professeurs-chercheurs et d'étudiants, des publications et des manifestations scientifiques communes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1822 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de coopération internationale entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Grenoble Alpes – UGA (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – HES-SO (Suisse)

Créée en 1998, la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) est la plus grande haute école spécialisée de Suisse. La HES-SO regroupe 25 hautes écoles et compte plus de 21 000 étudiants.

Partenaire de la HES-SO depuis 2009, l'UQO a développé des collaborations avec plusieurs de ses hautes écoles dont la Haute école de travail social (HETS) de Genève et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) Valais/Wallis pour des échanges d'étudiants pour les stages en travail social ainsi que la Haute école de santé (HEdS) de Genève et l'Institut et Haute école de la santé La Source pour des échanges d'étudiants et projets de recherche en sciences infirmières.

Attendu l'expiration de l'Accord-cadre de coopération depuis le 6 mars 2017, le renouvellement permettra de poursuivre et d'intensifier le développement de projets spécifiques avec la HES-SO autant sur le plan de la recherche que celui de l'enseignement, notamment par des échanges de professeurs-chercheurs et d'étudiants, des publications et des manifestations scientifiques communes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1823 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – HES-SO (Suisse); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiants et étudiantes (PARÉÉ)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose en séance un avis d'inscription et un projet de résolution modifiés.

L'UQO offre un programme d'aide et de référence aux étudiants et aux étudiantes (PARÉÉ). Ce programme permet aux personnes qui vivent des difficultés ponctuelles et temporaires qui ont un impact sur leur vie personnelle et sur la poursuite de leurs études d'obtenir des services d'un

psychologue, d'un psychothérapeute, d'un travailleur social ou d'un sexologue gratuitement. Le PARÉÉ est offert à la fois aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme par une firme externe de consultants. Les étudiants en sciences naturelles de Ripon sont compris dans la communauté étudiante de Gatineau. Ce programme s'apparente au programme d'aide aux employés sous la responsabilité du Service des ressources humaines.

Les besoins en soutien psychologique sont en croissance au campus de Saint-Jérôme alors qu'ils sont stables au campus de Gatineau. Le nombre d'étudiants de Saint-Jérôme ayant bénéficié du PARÉÉ est passé de 68 en 2011-2012 à 124 en 2016-2017. Au campus de Gatineau, ce chiffre est passé de 114 en 2011-2012 à 108 en 2016-2017.

Le dernier contrat de service est échu depuis le 30 avril 2017 et l'entente a été maintenue de gré à gré jusqu'au 30 juin 2017.

Un comité d'évaluation a été formé, en conformité avec la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*.

Au moment de la fermeture de l'appel d'offres, 2 soumissionnaires avaient déposé une offre de services. La soumission retenue est présentée aux membres en séance.

La présidente mentionne avoir reçu une lettre du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO (SPUQO) enjoignant le comité exécutif à surseoir l'adjudication du présent contrat de service. Le SPUQO se questionne sur la composition du comité qui a évalué les offres et sur les critères utilisés en lien avec la satisfaction des étudiants. Il demande que les divers groupes de la communauté universitaire soient consultés, du moins le Comité de santé, sécurité et prévention. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que ce n'est pas le mandat du comité santé, sécurité et prévention de faire ce type de recommandation.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne que les services du PARÉÉ sont bien connus des étudiants et très appréciés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1824 concernant le contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants (PARÉÉ); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau

Suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection a reçu vingt-six (26) candidatures et en a retenu treize (13) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Simone Diss André à titre de secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1825 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau (**madame Simone Diss André**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau

Suite à la vacance du poste de secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection a reçu quinze (15) candidatures et en a retenu six (6) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Carole Langevin à titre de secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1826 concernant l'engagement d'une secrétaire de direction au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau (**madame Carole Langevin**); laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Engagement d'une agente ou agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau

Suite à la vacance du poste d'agente ou d'agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Rokhaya Fall à titre d'agente de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 404-CX-1827 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau (**madame Rokhaya Fall**); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Période d'information et de questions

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'un projet de recherche favorisant l'internationalisation des étudiants proposé par l'UQO et retenu dans le cadre du programme Bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II devra possiblement faire l'objet d'une réunion extraordinaire du comité exécutif au cours des prochaines semaines.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire du comité exécutif aura lieu le lundi 28 août 2017 à 12 h.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 11.

Original signé par :

La présidente d'assemblée, Diane Godmaire
Le secrétaire, André J. Roy